



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

© - DR - CG 83

Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 97 du 04 novembre 2012, je vous communique :

- Quelques diapositives de la présentation du PAPI d'Intention qui servira de support à mes interventions devant le Comité de Bassin Rhône Méditerranée et la Commission Mixte Inondations du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie ;
- Les articles de Var Matin traitant :
 - du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays Mer Estérel – CCPME (01/11/12) ;
 - du billet d'Aurélien GIESBERT sur les « premiers accros de la future aggro » dans l'édition du 2 novembre 2012 ;
 - L'article paru sur le site www.20minutes.fr sur la condamnation du comptable public de la Mairie de Wasquehal à devoir rembourser la somme de 900.000 € sur ses propres deniers, suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes (23/10/12). L'article ayant été repris sur le site www.contribuablesroquebrunois.com avec quelques commentaires, j'ai souhaité ajouter quelques compléments à propos d'une même « mésaventure » vécue à Roquebrune voici quelques années ...

Bonne lecture ...

Bien à vous et @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

Un PAPI pour l'Argens et ses affluents



Logos of partner organizations: VAR, Région PACA, agence de l'eau, CCIV (Chambre de Commerce et d'Industrie du Var), Stacia, S.I.A.N., Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR.

Comité d'Agrément de Bassin – Lyon – 5 décembre 2012

Diapo 1

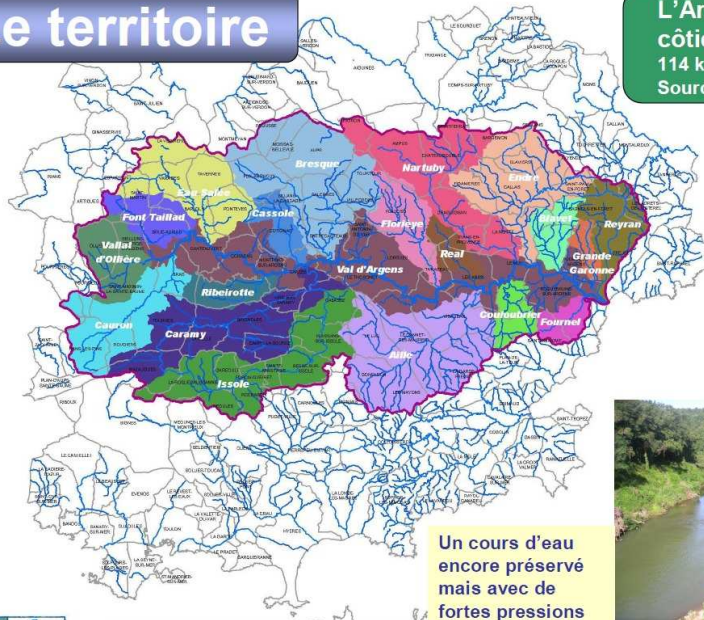
BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS





*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

Le territoire



L'Argens, un fleuve côtier méditerranéen
114 km de Seillons –
Source d'Argens à Fréjus

Un bassin versant très étendu avec de nombreux affluents : Eau salée, Bresque, Florièye, Naruby, Endre, Reyran en rive gauche ; Cauron, Caramy, Issole, Aille en rive droite



Un cours d'eau encore préservé mais avec de fortes pressions



Un bassin versant de plus de 2 700 km² (50 % de la superficie départementale), entièrement contenu dans le département du Var

Comité d'Agrément de Bassin – Lyon – 5 décembre 2012

Diapo 2

© – DR – CG83

Le périmètre



Sur les 74 communes du périmètre du PAPI d'intention, 63 ont confirmé leur accord de principe dont 50 par délibération

74 communes dans le périmètre du PAPI d'intention,
300 000 habitants,
180 000 logements,
95 000 emplois

- Limites du Bassin Versant de l'Argens (BV Argens)
- Communes concernées par le futur PAPI
- Limites communales
- Fleuve Argens
- Réseau Hydrographique du BV Argens
- Réseau Hydrographique hors BV Argens



Comité d'Agrément de Bassin – Lyon – 5 décembre 2012

Diapo 3



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

Conseil communautaire : une fusion sans pression... fiscale

Paul Boudoube a annoncé, mardi soir, avoir trouvé une entente avec la communauté d'agglomération afin que la fiscalité reste inchangée, en 2013, pour les administrés de Pays Mer Estérel

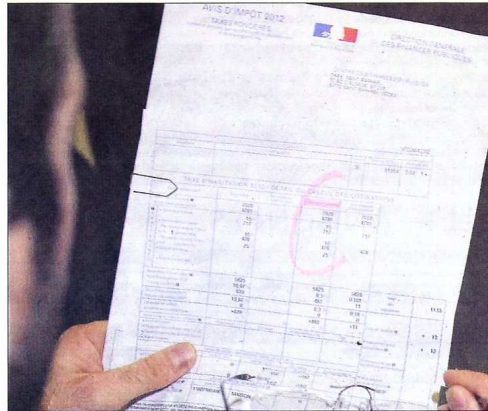
Après plusieurs semaines de tourmente, le conseil communautaire de Pays Mer Estérel s'est enfin tenu, mardi soir en mairie de Puget-sur-Argens, avec un seul élu roquebrunois Michel Bouvard. En préambule le président Paul Boudoube a fait le point sur la future grande agglomération, qui regroupera le 1^{er} janvier Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens, les Adrets-de-l'Estérel, Fréjus et Saint-Raphaël. La dernière réunion avec les maires de ces communes a abouti à un consensus concernant la fiscalité.

« C'est une avancée importante », a affirmé le président Boudoube qui ne souhaitait pas que cette fusion soit synonyme d'une hausse de la fiscalité pour les administrés de Pays Mer Estérel. « La fiscalité additionnelle sera compensée par différentes modifications », a-t-il assuré. En d'autres termes les habitants ne verront pas leurs impôts augmenter en 2013. Pour y parvenir, « les impôts locaux seront baissés à concurrence de la fiscalité additionnelle », a expliqué

l'élu avant de céder la parole à Jacques Morenon pour plus de précisions. En résumé, le taux communal de la taxe d'habitation devrait être diminué afin, qu'en fine, la pression fiscale soit identique à celle de 2012. Ce qui implique une diminution des ressources pour les communes. En compensation la communauté d'agglomération devrait débloquer une enveloppe correspondant au manque à gagner pour la commune. En somme, il s'agit d'un système de vase communicant visant à ne pas faire payer la fusion aux administrés de Pays Mer Estérel.

« Je ne lâche rien ! » « La perte en ressources pour Puget est estimée à 340 756 €. Aujourd'hui, nous sommes assurés de recevoir cette même somme de l'agglomération ».

Une manœuvre financière qui, selon Paul Boudoube, a été possible grâce à un effort important du côté de Fréjus et Saint-Raphaël. Un premier point positif pour le président qui a également réussi à négocier une représentativité pour Puget égale à celle de Roquebrune avec sept sièges pour chacune. Enfin, les maires de la future



Pugetois, Roquebrunois et Adréchois rejoindront la communauté d'agglomération de Fréjus-Saint-Raphaël le 1^{er} janvier. Ils verront alors une nouvelle grille apparaître sur leurs feuilles d'imposition. Pour autant, ils ne payeront pas plus d'impôts qu'en 2012 grâce à une baisse des taux communaux. (Photo G. P.)

agglomération ont accepté de lui confier la vice-présidence du développement économique. Reste le débat autour

de la première vice-présidence. « Je ne lâche rien ! », a affirmé, mardi soir, Paul Boudoube.

E. E.

Nouveaux vice-présidents

Certes, l'heure est à l'apaisement entre les maires de Puget et Roquebrune, mais mardi soir lors du conseil communautaire, il n'y avait toujours qu'un seul représentant roquebrunois, Michel Bouvard. La décision des élus roquebrunois de ne plus siéger au conseil étant sans appel, de nouveaux vice-présidents ont été élus. Il s'agit de Michel Bouvard, Josiane Federici, Jacques Arnoux et Alex Aillaud. De même, il a été procédé à l'élection des membres de la commission de délégation de service public. Les nouveaux élus sont : Michel Bouvard, Edith Blondeel, Nadine Guillaume, Jean-François Moissin (titulaires) et Dominique Barkate, Patrick Rivet, Josiane Federici et Gilles Regis (suppléants). Ces derniers ont également été élus membres de la commission d'appel d'offres.

Ci-dessus, l'article relatant la tenue du Conseil Communautaire au cours duquel le « nouveau » Président de la Communauté de Communes Pays Mer Estérel (CCPME) indique qu'il a réussi à :

- Obtenir, grâce à une « manœuvre financière », que les impôts des communes entrantes dans la Communauté d'Agglomération Fréjus-St Raphaël élargie, ne soient pas augmentés,
- Négocier une représentativité pour Puget égale à celle de Roquebrune,
- Se voir confier par les autres Maires, la Présidence de la Commission du Développement Economique,
- Ne « rien lâcher » sur la première Vice-présidence de la nouvelle aggro !

Dans le billet ci-dessous, Aurélien GIESBERT se fait l'écho de la réaction du Maire de Fréjus, Elie BRUN, sur ces affirmations ...

A suivre

Le Billet

de
Aurélien
Giesbert



Quand un maire passe un coup de fil à la rédaction, c'est souvent qu'il est arrivé à bout de sa patience. Et si c'est pour rappeler à l'ordre un autre élu, c'est que la coupe est pleine. Autant dire que l'appel d'Élie Brun, irrité par les prétentions de Paul Boudoube (notre édition d'hier) était tout sauf

Premiers accros à la future aggro

anodin. À l'heure où la future grande aggro de l'Est-Var en est encore au stade de la gestation (Roquebrune, Puget et Les Adrets seront absorbés dans l'agglomération de Fréjus/Saint-Raphaël), le maire de Fréjus ne cache plus son agacement. « On est en phase de constitution d'une intercommunalité qui se substitue à une agglomération qui fonctionne très bien, glisse-t-il. Autant j'ai apprécié la position du maire de Roque-

brune [qui a cédé deux sièges à Puget dans la future agglomération, ndlr.], autant je trouve inélégante la position du maire de Puget qui a trop d'exigences ». Qu'il loue l'attitude de Luc Jousse donne la pleine mesure de son agacement : Brun et Jousse ne cachent guère leur inimitié. « La 1^{re} vice-présidence ne se négocie pas, elle revient à Fréjus. Quant au développement économique, je suis prêt à tous

les compromis tant que Jean-Claude Tosello [qui connaît parfaitement ce dossier] garde la présidence de cette commission ». Autant dire que les contours de la future agglomération restent à définir. « Faut rester cool et détendu, on n'est pas dans la course à la Maison Blanche », balance Brun à propos de Boudoube. Mais même Obama est appelé Mister Cool. Quand Romney paraît détendu.



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

© - DR - 20minutes.fr



Créé le 23/10/2012 à 11h25 - Mis à jour le 23/10/2012 à 17h43

Société

Juben Ménézie et Gales Durand sur place

WASQUEHAL: LA COMPTABLE DE LA MAIRIE CONDAMNÉE À REMBOURSER 900.000 EUROS SUR SES DENIERS PERSONNELS



Le maire Gérard Vignoble (NC), entouré de ses adjoints, lors du conseil municipal hier.

Son bas de laine va en prendre un coup. L'ex-comptable publique pour la mairie de Wasquehal, dans le Nord, a été condamnée à rembourser à la ville, sur ses deniers personnels, une somme avoisinant les 900.000 euros, a confirmé ce mardi la chambre régionale des comptes de la région Nord-Pas-de-Calais.

«Une gestion totalement atypique»

Des dysfonctionnements dans la gestion des finances municipales sont reprochés à la comptable, parmi lesquels des subventions accordées à des associations non conventionnées pour quelque 800.000 euros et le remboursement de frais de représentation du maire (essentiellement des notes de restaurant) non votés par le conseil municipal, pour un montant d'environ 50.000 euros.

«Il s'agit simplement d'un problème de forme, se défend la juriste de la ville. D'une part, le système de conventionnement n'a été rendu obligatoire qu'en 2000 et, d'autre part, toutes les subventions ont été votées et toutes les délibérations soumises à l'aval de la préfecture». Un cas particulier interpelle

néanmoins sur la rigueur de la gestion de la ville. En 2007, une convention avait bien été signée entre l'Entente sportive de Wasquehal et la ville pour une somme de 12.800 euros. Or, c'est une subvention de 128.000 euros qui a été versée. «Une erreur d'écriture», précise la juriste qui assure que «la ville va chercher une solution pour aider cette comptable à payer sa dette». Un recours auprès de la cour des comptes, à Paris, est toujours possible.

«Ces 900.000 euros pourraient faire du bien aux finances de la ville qui sont catastrophiques», souligne Stéphanie Ducret, élue d'opposition. Mais comme d'autres membres du conseil municipal, elle est persuadée que l'affaire ne va pas en rester au stade administratif. Une plainte a été déposée en début d'année auprès du procureur de la République contre cette mauvaise gestion. « Cette condamnation ne doit pas gommer la responsabilité de ceux qui ont ordonné ces dépenses », souligne Francis Provost (PC).

«D'autant que nous n'avons pas constaté beaucoup de changement dans la gestion de la ville depuis la publication du rapport de la chambre des comptes, l'an dernier», témoigne Pierre Cornu (SE), passé dans l'opposition cette année. A l'époque de cette publication, le maire (NC) Gérard Vignoble avait avoué que sa mairie avait une «gestion totalement atypique».

<http://www.20minutes.fr/societe/1028176-wasquehal-comptable-mairie-condamnee-rembourser-900000-euros-deniers-personnels>

Une telle « mésaventure » a été vécue voici quelques années en Mairie de Roquebrune, mais dans des proportions fort heureusement beaucoup plus modestes ...

En effet, la Chambre Régionale des Comptes avait relevé que la prise en charge des frais de déplacement et de séjour du Maire de l'époque avec deux de ses adjoints pour se rendre à Blois afin de régler une succession au bénéfice de la Commune, n'avait pas été autorisée de façon formelle par une délibération du Conseil Municipal, ce qui par voie de conséquence, imposait au percepteur du Muy de rembourser ces sommes indument versées.

Les intéressés ne souhaitant pas laisser cette charge au percepteur, ont donc restitué le remboursement de frais qu'ils avaient perçus et pourtant supportés ...

Le comble dans cette affaire, c'est qu'entre temps, André CABASSE était décédé et qu'il ne pouvait donc rembourser la part qui lui revenait ...

Aussi, afin de ne pas pénaliser le percepteur, suite à cette erreur administrative, c'est le Maire qui lui a succédé (NDLR : votre serviteur) qui a réglé en février 1995 par chèque sur son compte personnel, la somme de 3.363,58 F perçue par son prédécesseur...